

Rôle de la séance publique du 02/01/2025 à 14h15**Présidente** : Madame la Présidente BRISSON**Greffier** : Monsieur MAGEAU

01) N° 2403420**RAPPORTEURE : Mme la Pdte. BRISSON**

Demandeur M. V Bertino

HAVEN

Défendeur PREFECTURE DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

SAE - M. Bertino V demande à la cour :

1°) d'annuler le jugement n° 2406956 du 29 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes en ce qu'il a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 juin 2024 du préfet de Meurthe et Moselle portant obligation de quitter le territoire français sans délai, fixant le pays de destination et lui faisant interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an ;

2°) d'annuler cet arrêté ;

3°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 2 500 euros au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.